

# Islam "de" France ? Pour Boubakeur, Allah a trompé volontairement 50 générations de croyants

écrit par Jean Lafitte | 15 octobre 2017

« Islam de France » PARTIE I

Un « islam de France » ?

J'ai déjà évoqué un gros travail que j'ai en cours sur les « valeurs de la République » et l'islam. Comme son achèvement n'est pas encore en vue, il me paraît opportun d'en extraire des réflexions autour du fantôme de l'« islam de France » déjà annoncé il y a plus d'un an par M. Cazeneuve, ministre de l'intérieur.

28 août 2016 : un ambitieux projet gouvernemental

Dans un entretien accordé à *La Croix* le 28 août 2016, M. Cazeneuve détaillait un projet de « Fondation pour l'islam de France » sur lequel il devait, le lendemain, consulter entre autres les membres du *Conseil français du culte musulman* CFCM.

Trois mois plus tard était publié au *Journal officiel* du mardi 6 décembre le décret portant création de la *Fondation de l'islam de France*... le jour même où M. Cazeneuve quittait la place Beauvau pour remplacer M. Valls comme Premier ministre. M. Dalil Boubakeur, recteur de la Grande mosquée de Paris, présidait son « conseil d'orientation ». Mais le 23 janvier 2017, parlant en tant que président de la *Fédération nationale de la Grande mosquée de Paris*, ce même M. Boubakeur annonçait que cette *Fédération* refusait de participer aux travaux de la *Fondation de l'islam de France* et lui-même d'en présider le conseil d'orientation. Il y voyait en effet une « *ingérence dans la gestion du culte musulman et de sa représentation* ».

Cf.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/01/27/boubakeur-boude-la-fondation-de-lislam->

[de-france-sic-a-t-elle-un-avenir/](http://de-france-sic-a-t-elle-un-avenir/).

D'où la suite :

## Du 28 mars au 31 mai 2017 : trois déclarations d'instances musulmanes

En deux mois, nous avons eu droit à trois importantes déclarations des plus hautes autorités de l'Islam. Mais elles ont été peu commentées...

**1** – Le **mardi 28 mars**, M. Dalil Boubakeur signe et fait publier en exclusivité par *Le Point.fr* une « **Proclamation de l'islam en France** »

**2** – Le lendemain **mercredi 29 mars**, un communiqué du CFCM met en place une « **Charte de l'imam** ». Matériellement, selon le second alinéa de son préambule et le communiqué du CFCM, cette *Charte* est **un formulaire** que les mosquées de France sont invitées à faire signer aux imams. Il contient ce que l'on a jugé comme essentiel dans leur prédication et leur comportement pour « le respect des valeurs et des lois de la République ».

**3** – Estimant sans doute ne pas avoir été assez explicite le 28 mars, la Grande Mosquée de Paris approuve le 22 et fait publier le **31 mai** la « **Proclamation des droits des femmes dans l'islam de France** ».

Laissant de côté la *Charte de l'imam* sur laquelle je n'ai qu'une (grave) critique à faire, je vais réfléchir ici sur quelques points des Déclarations de la Mosquée de Paris. L'une et l'autre, réunies en un seul fichier .doc, peuvent être téléchargées à l'adresse [https://laicite-aujourd'hui.fr/IMG/doc/islam\\_en\\_france.doc](https://laicite-aujourd'hui.fr/IMG/doc/islam_en_france.doc)

## Avant toute chose : la grande division des musulmans de France.

Le 18 septembre 2016, le *JDD* a publié en exclusivité un

rapport de M. Hakim El Karoui, qui part notamment d'une enquête récente commandée par l'*Institut Montaigne* et réalisée par **l'IFOP** sur un échantillon représentatif de la population musulmane :

Sur une population évaluée **entre 3 et 4 millions**, 46 % ne diffèrent guère des autres Français, même si personnellement ils attachent du prix à leur religion ; **25 %** se déclarent « fiers de leur religion » en **se déclarant d'abord musulmans** et en revendiquant de pouvoir **exprimer leur foi dans l'espace public** ; mais ils rejettent la polygamie et le voile ne laissant voir que les yeux (*niqab* ou *burka*) et respectent les lois de la République, dont la laïcité.

Mais on dénombre **28 % d'“ultras”** bien plus catégoriques, dont **certains** vivent même **en rupture avec les valeurs républicaines**, plébiscitent la polygamie et le niqab. 28 % c'est déjà de 750 000 à un million d'individus, et ce qui est encore plus inquiétant, c'est qu'ils sont **surreprésentés parmi les jeunes** (50% des moins de 25 ans, 20% à peine chez les plus de 40 ans), les inactifs et les précaires, et selon l'IFOP, il s'agit d'un effet de génération, qui ne devrait pas s'atténuer avec l'âge. Et il y a peu, le 10 aout, *Le Figaro.fr* titrait « **En France, le nombre de radicalisés a progressé de 60 % en moins de deux ans** », passé de 11 400 en novembre 2015 à **18 550**.

Quant aux institutions musulmanes, : 68 % des Musulmans ne connaissent pas le CFCM, **16 % seulement se sentent représentés par Dalil Boubakeur** ou par le très médiatique imam de Bordeaux, **Tareq Oubrou**, et à peine 12 % se sentent représentées par l'Union des organisations islamiques de France (UOIF).

**Une réflexion sur la « Proclamation de l'Islam en France » du 28 mars**

J'en tire aujourd'hui 4 paragraphes ; et d'abord le 1<sup>er</sup>, qui

nomme d'emblée « **l'islam en France** » qu'il veut définir. :

« 1 – L'islam en France n'est ni un nouvel islam, ni une innovation. L'islam en France est simplement la clarification du dogme au regard des réalités d'aujourd'hui. L'islam en France est la résultante de la réinterprétation du texte dans le contexte, c'est-à-dire l'ijtihad. »

Deux réflexions :

Le titre général « *Proclamation de l'Islam en France* » ne signifie donc pas que « l'islam en France proclame (ce qui va suivre) » mais que *la Grande Mosquée de Paris proclame* « **l'islam en France** ». Autrement dit, cette *Proclamation* entend **définir ce que doit être l'islam dans la France du XXI<sup>e</sup> s.**

Il en résulte d'une « clarification du dogme » etc. qui est identifiée à l'« **ijtihad** ». Or selon Wikipédia, ce mot arabe, qui signifie « effort de réflexion », désigne celui des savants musulmans en vue d'interpréter les textes fondateurs de l'islam et en déduire le **droit** musulman. Il est restreint aux savants compétents, recommandés par leurs prédécesseurs et reconnus par leurs contemporains comme ayant atteint le degré de savoir suffisant. Normalement, donc, l'interprétation et l'actualisation éventuelle **ne peuvent porter que sur des règles de droit**, y compris toutes celles qui peuvent relever de la morale. **La clarification du dogme comme de toute donnée non juridique n'entre donc pas dans l'ijtihâd. Première tromperie ?**

Les trois §§ 8 à 10 traitent du **rapport de l'islam à la science** ; ils me paraissent de la plus grande importance quant à l'appréciation de toute la démarche de la Mosquée de Paris :

« 8 – Tout musulman a le devoir de cultiver sa connaissance des sciences et des savoirs de tous ordres. Il s'ensuit que l'obscurantisme, le refus de la science, le refus du progrès scientifique, sont des lectures erronées de l'islam.

« 9 – Allah a créé l'Univers et tout ce qu'il contient. Les théories scientifiques actuelles les plus avancées laissent

sans réponse la question de la cause première de la naissance de l'Univers. Il s'ensuit qu'elles sont compatibles avec l'islam.

« 10 – **Allah a créé l'humanité.** Il n'y a nulle contradiction entre la création de l'humanité selon le saint Coran, qui révèle métaphoriquement qu'Adam a été façonné à partir de la terre, et les théories scientifiques actuelles les plus avancées, selon lesquelles l'humanité a été façonnée au fil de l'évolution successive d'espèces terrestres. »

Je n'ai rien à dire des deux premiers, qui restent dans l'abstraction. Mais la conséquence qu'en tire le troisième « fiche tout par terre » :

**D'abord, attribuer au « saint Coran », écrit après l'an 610 de notre ère, la « révélation » de la façon dont Adam fut « façonné à partir de la terre », c'est afficher une ignorance crasse ou se moquer du monde.**

La formation du premier homme Adam est en effet décrite dès le premier livre de la Torah 20 fois citée par le Coran, la Genèse (ch. 2, 7) : « Alors Yahvé Dieu **modela l'homme avec la glaise du sol**, il insuffla dans ses narines une haleine de vie et l'homme devint un être vivant. » Et les savants s'accordent pour fixer au VII<sup>ème</sup> s. **avant Jésus-Christ** la rédaction de ce livre par des Hébreux érudits alors déportés à Babylone ; ils auraient adopté le récit mythique sumérien de la création du héros Enkidu avec de l'argile par la Déesse-Mère Aruru, tout comme le récit du déluge, également repris dans le *Coran*. C'est mythique bien plus que « métaphorique », et cela remonte à quelque 2500 ans avant le *Coran* !

Et surtout, en déclarant « métaphorique », donc sans signification objective, un passage quelconque du Coran considéré comme dicté au nom d'Allah par l'ange Gabriel, c'est **ouvrir la porte à la remise en cause de la totalité du « saint Coran ».**

Certes, selon des travaux scientifiques récents, les

manuscrits épars, sur papyrus ou omoplates de chameaux, d'où l'on a tiré le Coran après la mort de Mahomet seraient des notes de prédication issues en grande partie de livres de lectures liturgiques d'une secte juive qui attendait un retour du Messie et la reconstruction du Temple de Jérusalem, détruit par Titus en 70. La langue du Coran elle-même est fortement apparentée à l'araméen de Syrie et « diffère sensiblement de celle de la poésie préislamique ou de celle de la prose classique » (Julien Dufour, de l'Université de Strasbourg, « La langue arabe, une et multiple », *Langues et cité* n° 15 – Octobre 2009, Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques du Ministère de la culture, p. 2). La « révélation » divine n'y est pour rien, et **l'élaboration du Coran s'avère une entreprise éminemment politique** pour asseoir le pouvoir des califes qui l'ont ordonnée, et la soumission des peuples conquis par ces potentats. On en aura un bon aperçu dans le petit livre d'Odon Lafontaine de 2015, *Le Grand Secret de l'Islam*; il est disponible librement (lecture et téléchargement) depuis le site <http://legrandsecretdelislam.com>.

Mais admettre ces avancées scientifiques au nom des §§ 8 et 9, c'est abandonner la seconde partie de la « chahada » ; cette formule qui marque l'entrée d'un converti dans la religion et qui est expressément reprise par le § 4 qui définit le musulman affirme en effet la foi en la « révélation divine » à Mahomet que commémore le Ramadan (§ 22)

Au demeurant, comment Allah, qui est éternel (*Coran*, 20, 73), et donc hors du temps, aurait-il pu dire des paroles propres à une époque et appelées à changer au cours du temps ? En faisant « révéler » des fables par l'ange, **Dieu aurait donc trompé directement plus de 50 générations de croyants ?**

Aussi trouve-t-on dans le *Coran* de nombreux passages qui le déclarent **immuable**. Par exemple, en bref : 6, 34. « **nul ne peut changer** les paroles d'Allah » ; 6, 115. « Et la parole de ton Seigneur [...]. **Nul ne peut modifier** Ses paroles. **Il est l'Audient, l'Omniscient.** » ; 10, 64. « Il n'y aura **pas de**

**changement** aux paroles d'Allah. » ; 18, 27. « Et récite ce qui t'a été révélé du Livre de ton Seigneur. **Nul ne peut changer Ses paroles.** »

De fait, le dogme n'a pas changé en 14 siècles ; peut-on raisonnablement croire que des "bons musulmans" puissent reconnaître comme révélé par Allah un islam redéfini pour l'espace français au XXI<sup>e</sup> s. ?

**Conclusion sur ces paragraphes : ou bien M. Boubakeur et ses proches ne sont plus des musulmans croyant à la révélation du Coran, ou bien ils se moquent du monde.**

**Voir la suite ici, PARTIE II**

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/17/les-mensonges-de-boubakeur-dans-la-proclamation-des-droits-des-femmes-dans-lislam-de-france/>